

Demande déposée le 03/07/2023

N° DP 011 429 23 D0060

Par : SASU GNS CONSEILS
Demeurant à : 5 rue de Général Bertrand
75007 PARIS 07

Pour : Retrait de décision : Installation de panneaux
photovoltaïques en surimposition toiture

Sur un terrain sis à : Domaine de Rivals
429 BP 21

Surface du terrain : 667

ARRÊTÉS DU MAIRE
AC N°

2023-050

Le Maire de VILLEMOSTAUSSOU,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU la déclaration préalable accordée tacitement le 03/08/2023,

VU la demande d'annulation en date du 03/08/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.

Fait à VILLEMOSTAUSSOU, le 7 août 2023

Pour Le Maire,
L'Adjointe Déléguée à l'Urbanisme,



Sylvie VALLES



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).